



Pénurie de main-d'œuvre dans l'industrie de l'assurance de dommages

Près de 5 300 emplois à pourvoir en trois ans

Montréal, le 5 juin 2017 - Le nombre historique de professionnels de l'assurance de dommages ayant quitté en 2016, pour la retraite entre autres, occasionne une importante pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Le départ de 1 379 employés en 2016, jumelé à la croissance des entreprises, crée d'énormes besoins dans le secteur, alors que les employeurs s'attendent à pourvoir près de 5 300 postes d'ici la fin de 2019. Ces données sont tirées d'un nouveau sondage mené par la maison de recherche SCOR pour le compte de la Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages (Coalition).

« Non seulement notre industrie doit composer avec des vagues de départs massifs à la retraite, mais elle doit également gérer la croissance de plusieurs de ses organisations. Créée de façon proactive en 2002, la Coalition est devenue plus essentielle que jamais pour pallier la pénurie de main-d'œuvre, notamment. Grâce à ses activités de promotion, elle réussit à orienter dans le domaine de l'assurance de dommages des milliers d'étudiants, de nouveaux arrivants, de chercheurs d'emploi et de gens en réorientation de carrière », souligne M^e Robert LaGarde, président et chef de la direction de la Coalition.

Besoins immédiats

Quatre catégories d'emploi sont touchées par le manque de main-d'œuvre : courtier en assurance de dommages, agent en assurance de dommages, expert en sinistre et souscripteur. Respectivement 2 090, 2 017, 860 et 331 embauches sont prévues d'ici la fin de 2019.

Le sondage nous apprend également que les régions prévoyant le plus d'embauches sont Montréal (30 %), Chaudières-Appalaches (20 %), Capitale-Nationale (19 %) et Montérégie (16 %).

De plus, ce sont 62 % des entreprises qui prévoient embaucher du nouveau personnel au cours des prochaines années. Cette proportion atteint 85 % pour les entreprises de 16 employés et plus, où les besoins seront encore plus importants.

Main-d'œuvre qualifiée recherchée

Les entreprises questionnées dans le cadre du sondage recherchent principalement une main-d'œuvre diplômée. Cela se traduit sur le terrain pour l'ensemble des professions en assurance de dommages. De fait, des candidats embauchés au cours des deux dernières années, 88 % détenaient un diplôme collégial ou universitaire. Parmi ce nombre, 55 % possédaient une attestation d'études collégiales (AEC) en assurance de dommages, 13 % étaient titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en Conseil en assurances et en services financiers, 11 % d'un diplôme d'études collégiales et 9 % d'un diplôme universitaire.

Conditions de travail

La majorité des employeurs offre comme avantages la formation et le développement professionnel (76 %), des horaires flexibles (63 %) et des assurances collectives (55 %). Par ailleurs, les travailleurs de l'industrie bénéficient d'un salaire moyen de 43 000 \$ dès leur entrée en poste.

Méthodologie du sondage

Souhaitant connaître les besoins et la qualité de main-d'œuvre recherchés par les entreprises en assurance de dommages, la Coalition a réalisé ce sondage Web auprès de 233 employeurs du Québec, du 18 janvier au 17 mai 2017, avec la maison de recherche SCOR. Le résumé des données du sondage est disponible ici.

À propos de la Coalition

La Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages a pour mission d'intéresser davantage de candidats aux carrières offertes dans l'industrie de l'assurance de dommages et de valoriser l'image des professionnels qui y œuvrent. Elle a vu le jour en janvier 2002 grâce à la mobilisation de l'ensemble de l'industrie.

— 30 —

Pour tous renseignements ou demandes d'entrevues, veuillez communiquer avec :

Mylène Demers, conseillère principale, CASACOM

mdemers@casacom.ca

514 286-2145, poste 232

Source :

Roxanne Hébert, responsable des communications et de la coordination

Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages